Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de Communes VAL DE GATINE Place Porte Saint-Antoine 79220 CHAMPDENIERS

délibération: D\_2022\_10\_9

Nombre de délégués en

exercice: 46

Présents: 31

Votants: 35

Objet : Centre musical - Demande de subvention L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires: Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

<u>Suppléant(s) en situation délibérante</u> : Monsieur CHAUVIERE Jacques, Madame PICAUVILLE Maryse

## **Pouvoirs:**

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

**Absent(s)**: Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur FAVREAU Jacky

**Excusé(s)**: Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine et notamment la compétence en matière de fonctionnement du centre musical intercommunal situé à Coulonges sur l'Autize

Considérant que le Département des Deux-Sèvres peut apporter son soutien financier à l'enseignement artistique Considérant l'objectif d'ouverture de la culture à tous sur le périmètre de la Communauté de communes Val de Gâtine Considérant le plan prévisionnel de fonctionnement 2022-2023 ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	2 970,28	PRODUIT DES SERVICES	51 000,00
Services extérieurs (MAD local)	1 010,00	SUBVENTION DEPARTEMENT	5 000,00
Charges de personnel	88 100,00	AUTOFINANCEMENT	36 080,28
Total dépenses	92 080,28	Total recettes	92 080,28

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département des Deux-Sèvres de 5 000 € au titre du soutien à l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2022-2023

## - D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Le secrétaire de séance Yves ATTOU La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 13/12/2022 Publié le 16/12/2022 Transmis en sous-préfecture le Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président Jean-Pierre RIMBEAU

